



Flasher pour accéder à votre agence en ligne

Adresse desservie :
HECTARE
COMPTEUR GÉNÉRAL SRU
264 RTE DE CASTRES
31130 QUINT-FONSEGRIVES

N° de contrat : **6984203 D**

Facture n° 1068740764

Votre numéro de client : **1768893**

N° de SIRET : 35133866000118

Nous contacter

Par internet :

www.eaudetoulousemetropole.fr

Par téléphone :

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le samedi entre 8h00 et 13h

• Pour vos demandes : [05 61 201 201](tel:0561201201)

(appel non surtaxé)

24h/24 pour les urgences

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

EAU DE TOULOUSE METROPOLE
SERVICE ABONNES
3 RUE D'ALSACE LORRAINE
31000 TOULOUSE

Accueil Abonnés :

Maison de l'Eau de Toulouse Métropole
3 rue d'Alsace Lorraine à Toulouse
Du mardi au vendredi de 9h30 à 16h30

Pour vous éviter toute attente,
pensez à prendre rendez-vous sur
eaudetoulousemetropole.fr

HECTARE
LES PORTES DOMITIENNES
75 ZONE ARTISANALE
RD113
34740 VENDARGUES

Votre facture simplifiée

Montant à régler :

comprenant :

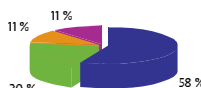
- Potabilisation et distribution de l'eau
- Collecte et dépollution des eaux usées
- Organismes publics
- Autres prestations et services+

Solde antérieur
(Voir détail au verso)

276,03 € TTC

A payer au plus tard
le 17/07/2026

115,99 €
42,77 €
22,66 €
23,65 €
70,96 €



Votre consommation

Consommation facturée :

soit 39 000 litres d'eau

39 m³

Période d'abonnement

juin 2026 à octobre 2026

Période de consommation

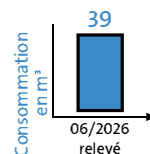
novembre 2025 à mai 2026

Prochain relevé : octobre 2026

Prochaine facture : novembre 2026

Prix TTC au litre : 0,0025 €/litre
(hors abonnement)

Historique des volumes facturés :



Information

Les règlements de service eau et assainissement évoluent. Vous pouvez les consulter et les télécharger sur www.eaudetoulousemetropole.fr (service public / publications / règlements).

IBAN : [JOIGNEZ UN RIB]
ICS : FR09ZZZ85A434
RUM : TIP4140100000698420320261068740764

HECTARE LES PORTES DOMITIENNES
75 ZONE ARTISANALE RD113
34740 VENDARGUES

Montant : 276,03 €

Date et lieu

Signature

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SETOM à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SETOM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DE TRAITEMENT DES
PAIEMENTS
TSA 50151
41974 BLOIS CEDEX 9

000069842035

414010000087 31000698420320261068740764642108 27603

Flasher pour payer
par e-tip ou carte
bancaire



Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Volume facturé
D21KD078093	030 mm	111	Estimé	Estimation*	31/05/2026	51 m³	51 m³	12 m³	39 m³

* Index absent

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ Potabilisation et distribution de l'eau						
Abonnement (Délégataire eau)	1	78,8800	78,88		5,50	
Consommation (Délégataire eau)	39	0,4425		17,26	5,50	
Consommation (Toulouse Métropole)	39	0,3539		13,80	5,50	
Sous-total H.T : potabilisation et distribution de l'eau			78,88	31,06		115,99
■ Collecte et dépollution des eaux usées						
Consommation (Délégataire assainissement)	39	0,4999		19,50	10,00	
Consommation (Toulouse Métropole)	39	0,4969		19,38	10,00	
Sous-total H.T : collecte et dépollution des eaux usées				38,88		42,77
■ Organismes publics						
Soutien Etiage Etablissement Public Garonne	39	0,0059		0,23	5,50	
Consommation eau potable (Agence de l'eau : AE)	39	0,3200		12,48	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau	39	0,0937		3,65	5,50	
Performance réseaux eau potable (AE)	39	0,0442		1,72	5,50	
Performance systèmes assainissement collectif (AE)	39	0,0837		3,26	10,00	
Sous-total H.T : organismes publics				21,34		22,66
■ Autres prestations et services+						
Pénalité de retard de paiement	1	23,6500	23,65		0,00	
Sous-total H.T : autres prestations et services+			23,65			23,65
Sous-total général : 193,81 € HT			102,53	91,28		205,07
Total TVA : 11,26 €						
Montant HT 23,65 € TVA (0,00 %) : 0,00 €						
Montant HT 128,02 € TVA (5,50 %) : 7,04 €						
Montant HT 42,14 € TVA (10,00 %) : 4,22 €						
SITUATION DE VOTRE COMPTE						
Solde antérieur						70,96
					Montant à régler :	276,03 €

Information à l'usage de nos services : CT 6984203 005 005 LET 20261068740764 FIC FioEdi-20260703-28 - Pour vous assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Le règlement du service est disponible à votre agence. Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service avec un minimum de 15 €, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269. Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- Paiement par prélèvement mensuel :
Pour étaler vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur.
 - Paiement par TIPSEPA :
Attention aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Datez et signez le puis renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci d'y joindre un IBAN.
 - Pour payer par virement bancaire :
SETOM
FR7630004008190001250583161
- Paiement par Carte Bancaire :
Rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto de cette facture, rubrique « Je paye ma facture », créez votre espace personnel et laissez vous guider.
 - Paiement par prélèvement à l'échéance :
Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture.
 - Paiement par chèque :
Attention, aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Etablissez le à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture.



Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Volume facturé
D21KD078093	030 mm	111	Estimé	Estimation*	31/05/2026	51 m³	51 m³	12 m³	39 m³

* Index absent

Votre message

Notre système d'information a évolué et votre numéro de contrat comporte désormais entre 7 et 10 chiffres, il se trouve en haut à droite de votre facture.

DUPLICATA

Information à l'usage de nos services : CT 6984203 005 005 LET 20261068740764 FIC FioEdi-20260703-28 - Pour vous assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Le règlement du service est disponible à votre agence. Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service avec un minimum de 15 €, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269. Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- Paiement par prélèvement mensuel :
Pour étaler vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur.
 - Paiement par TIPS€PA :
Attention aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Dated et signez le puis renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci d'y joindre un IBAN.
 - Pour payer par virement bancaire :
SETOM
FR7630004008190001250583161
- Paiement par Carte Bancaire :
Rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto de cette facture, rubrique « Je paye ma facture », créez votre espace personnel et laissez vous guider.
 - Paiement par prélèvement à l'échéance :
Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture.
 - Paiement par chèque :
Attention, aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Etablissez le à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPS€PA, puis envoyez-le en y joignant le TIPS€PA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPS€PA au recto de cette facture.



DUPLICATA